

CARNET FAMILIAL

DECES

La corporation de Verviers nous prie d'annoncer le décès de Fernand Bouhon à 79 ans. Monsieur Bouhon était l'ancien vice-président de la corporation et il était le papa d'Alain et de Colette Debiolle.

La Fédération des Bouchers Charcutiers de la Province du Luxembourg nous fait part du décès de Madame Juliette Neufcoeur, veuve de Monsieur Pierre Schevers. Madame Neufcoeur était la mère de Monsieur Michel Schevers de Hotton, membre de ladite fédération.

La corporation de Verviers a la peine d'annoncer le décès de son ancien membre monsieur Paul Chantrain époux de Denise Ruwet décédé à Welkenraedt à l'âge de 83 ans. Il était le Papa de Monsieur Christophe Chantrain, membre de ladite Corporation.

La rédaction de "La Boucherie Belge" présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées ainsi qu'aux syndicats respectifs.

CARNET ROSE

Notre collaboratrice à l'imprimerie, Jade Longman, est devenue la maman de Bobby.
Nous félicitons Jade et sa famille de tout cœur.

Question- réponse

Notre boucherie est exploitée par mon frère et moi sous forme d'une association de faite. Quelle est la contribution annuelle pour l'AFSCA et que devons-nous faire si on souhaite demander un audit.

Chaque opérateur, ainsi vous-même et votre frère, doit payer la contribution annuelle à l'AFSCA puisque l'AFSCA n'enregistre pas les activités au nom de l'association de faite puisque celle-ci ne dispose pas d'une personnalité juridique
Voyez également la Boucherie Belge n° 7 du 9 août 2010-10-21.

Jusqu'à peu de temps il en résultait que pour l'obtention d'un système d'autocontrôle certifié il fallait effectuer 2 audits, un au nom de chaque opérateur de l'association de faite.

Cette situation déraisonnable a récemment été adapté.
En effet, l'AFSCA a pris la décision qu'il suffit de demander 1 audit sous le nom de l'association de faite.

Il faut également savoir que si l'audit est favorable chaque opérateur de l'association de faite bénéficie du bonus en ce qui concerne le paiement de la contribution annuelle.

Nouvelles fourchettes de prix pour une nouvelle période de vente

N'oubliez pas: de calculer des nouveaux prix de vente pour cette période de vente au moyen des prix d'achat de la période de référence de 4 semaines mentionnée ci-dessous.

A partir du lundi 1 novembre 2010

1. Achat de base

PERIODE DE REFERENCE
27/09/2010 au 3/10/2010
4/10/2010 au 10/10/2010
11/10/2010 au 17/10/2010
18/10/2010 au 24/10/2010

2. Fourchettes à utiliser

BŒUF			
Cat	Demi-bête	Quart arrière	Quart avant
1	€ 5,82 et +	€ 7,71 et +	€ 3,50 et +
2	€ 5,30 à moins de € 5,82	€ 6,57 à moins de € 7,71	€ 3,03 à moins de € 3,50
3	€ 3,93 à moins de € 5,30	€ 5,79 à moins de € 6,57	€ 2,53 à moins de € 3,03
4	€ 3,21 à moins de € 3,93	€ 5,31 à moins de € 5,79	€ 2,29 à moins de € 2,53
5	moins de € 3,21	moins de € 5,31	moins de € 2,29

PORC	
Cat	Demi-bête
1	€ 2,18 et +
2	€ 2,06 à moins de € 2,18
3	moins de € 2,06

CALENDRIER

14/11/2010	Gilde Messe Koekelberg
23/01/2011	Dîner Corporation Bruxelles

QUE FAIT LA FEDERATION?

DATE	ACTIVITE	PRESENTS
04/10/2010	Bureau	Membres du Bureau
11/10/2010	Comité Directeur	Membres du Comité Directeur
18/10/2010	I.F.A.P.M.E.: Adaptation du programme pour la formation en boucherie	J.-L. Pottier, A. Briclet
18/10/2010	Conseil Supérieur des Indépendants et PME	J.Cuypers
27/10/2010	A.F.S.C.A: Comité Consultatif	W.Verbust